



Mariage française avec algerien sans papier

Par **cheksa**, le **08/04/2008** à **12:17**

BonjourrnJe me derige vers vous après avoir epuisr tte les démarches que je connaissais et après que notre avocat a vider notre compte.rnJe suis française et mon ami est algérien il est rentrer en France légalement en 2001 autant qu'étudiant et à présent il est sans papier.que faut il faire pour se marier ici en France ou en Algérie? que faut il faire pour activer les démarche si mariage en Algérie? N'EST-IL PAS RISQUER de repartir comme ça avec un passeport qui a expiré depuis deux ans? rnMon ami vit comme quelq'un de normal!!!! un travail comme responsable en industrie ,bail à son noms,voiture,il paie ces impôts chaque année et aujourd'hui il se cache comme un malferat parcequ'on a eu la visite des flics mais heureusement qu'il y etais pas notre avocat j'ai l'impression qu'il s'en fou de notre detresse et moi j'en suis malade.rnpriere aidez nous par vos conseils

Par **Farida 6478**, le **08/04/2008** à **13:40**

Bonjour rnVotre cas est un peu difficile mais il ya toujours des solutions ,regarde ce site et vous pouvez les contacter meme et il vont peut vous aidé ,je vous souhaite une bonne chance ,vous trouvez les temoignages des gens comme toi en detresse ,et vous pouvez les appeller rnencore bon chance Madame
rnhttp://amoureuxauban.net/index.php?option=com_content&task=view&id=106&Itemid=44

Par **cheksa**, le **09/04/2008** à **16:23**

Merci Farida pour vos conseils et mille merci pour votre gentillesse.rncheksa

Par **simpleman**, le **10/04/2008 à 16:58**

oui il peut se marié sans problemme mais je vous conseille sil un un arreté prefectorale de reconduite à la frontierre qui est en cours de validité(ce que je voulais dire au juste s'il a eu sa ya au moin d'un an,car cette arreté dure une année et apres il sera plus en cours de validité mais a condition quil soi pas arreté dans l'année ou la APRF est valable et aussi il faut evité de se marié car le procureur de la republique peut lui envoyé des policier le jour de votre mariage à la mairie.jai des amis qui arreté à la mairie.rnil faut bien se renseigné aupres des avocats spécialisé dans le domaine.rnsi votre ami à pas de APRF il peut se marié meme son passeport est expiré.rnje connais une personne qui est algerien il marié l'année derniere et maintenant il a eu sa regularisation apres 19ans de presence en france et son passeport eté expiré en 1989.danc le passeport ne cause pas de probleme.rnje souhaite des papiers pour votre ami et du bonheur.

Par **cheksa**, le **11/04/2008 à 09:40**

merci simpleman, en effet j'ai vu l'avocat hier et il m'a deconseillé de se marier dans l'immédiat .j'attend toujours un miracle de dieu.rncheksa

Par **simpleman**, le **11/04/2008 à 18:41**

rire c'est pas un miracle rirernil faut juste attendre pour que son APRF soi dépasser une année depuis la date de sa notification.rnenfaite il a eu sa quan???

Par **cheksa**, le **14/04/2008 à 11:42**

bonjour,rnJe me prepare moi et mon ami à partir en algerie(à Oran) et se marier dans nos famille, comme je vous ai expliquer ilya qqes jours qu'on a tous fait pour régulariser sa situation à lui parceque moi j'ai la double nationalité.rnJe voulais savoir que faut il faire en premier,je parle biensûre des démarches au niveau du consulat.le CCM Comment le faire ?et quand?avant s'etre marier à la mairie de notre ville ou après ,RDV CCM par tel ou se deplacer.rnj'ai vu sur le forum ce qu'il faut pour la transcription. EST CE QUE JE PEUX PRENDRE rdv au consulat par tél de la france.rnJe cherche tous moyen pour activer notre retour.rnmerci de me répondre

Par **hossin 173**, le **24/10/2010 à 01:13**

bonn jour atout . moi j.ai marie ou med de juille et j.ai envoiyer mon dos ou oute et la je att la reponse pour mon rdv . dis moi stp je att comm bien pour le rdv stp et merci

Par **Bouchhhhh**, le **02/11/2013** à **11:19**

Bonjour , voilà mon casrnJe suis une algérienne en situation irrégulière je suis entrée sur le territoire français avec un visa court séjour et je suis rencontrée l'homme de ma vie sa fait 2ans qu'on est ensemble on s'aime on a aucun problème lui c'est un français d'origine marocain et on veut passer à la mairie pour qu'on se marie sachant que mon passeport est expiré en 2012 ,je voudrai savoir si ce dernier me pose pas de problème ?et est ce qu'ils vont me demander visa long séjour?je demande si quelqu'un a passé par sa ?je voudrais savoir c'est quoi ses démarches je vous remercie beaucoup.

Par **amajuris**, le **02/11/2013** à **12:21**

bjr,rnvous pouvez vous marier même en situation irrégulière.rnmais si le maire a un doute sur la réalité du mariage (pour obtenir un titre de séjour par exemple),il peut transmettre votre dossier au procureur pour enquête.rnle mariage ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour conjoint de français en particulier si vous êtes entré en france sans visa long séjour.rncdt